



## **FICHE Assainissement Non Collectif**

Comment ça marche ?



# 1 Définition

---

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées, polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs.

L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

## **Hydra Etablissement secondaire de Lhotellier Eau**

Siège social : Z.I. Rue du Manoir - CS 80078 - 76 340 Blangy-sur-Bresle

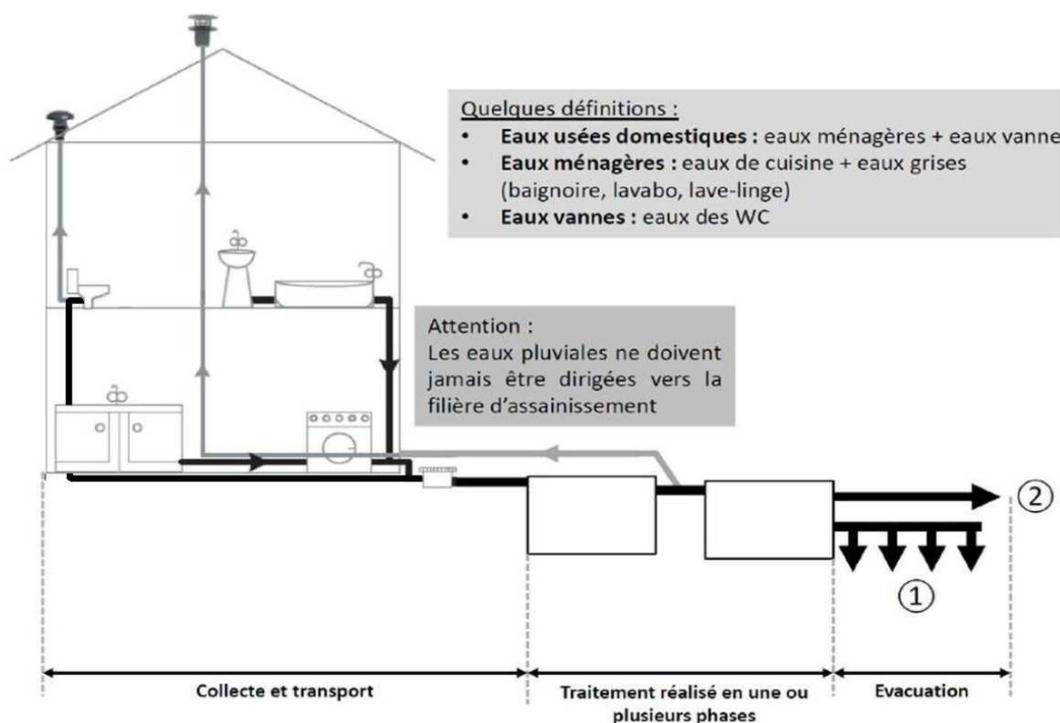
Etablissement de Villers-Bretonneux : 13 rue du Semaphore - **80800 Villers-Bretonneux**

Tél : 03 22 96 13 00 | Fax : 02 32 97 02 67 | [hydra@lhotellier.fr](mailto:hydra@lhotellier.fr) | [www.lhotellier.fr](http://www.lhotellier.fr)

S.A.S. AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS DIEPPE 452 578 941 00059 - CODE APE 3700Z – FR93 452 578 941



## 2 La collecte



Les eaux usées sont produites à différents endroits de l'habitation. Il faut d'abord les collecter pour pouvoir les traiter. Toutes les eaux usées de votre habitation (eaux des WC, de cuisine, de salle de bains, des machines à laver...) doivent être collectées puis dirigées vers l'installation d'assainissement non collectif (ANC). Les eaux de pluie, telles que les eaux de toitures, de terrasse ne sont pas des eaux usées : elles doivent être collectées et traitées séparément (rejet au fossé, infiltration sur parcelle...).

### Hydra Etablissement secondaire de Lhotellier Eau

Siège social : Z.I. Rue du Manoir - CS 80078 - 76 340 Blangy-sur-Bresle

Etablissement de Villers-Bretonneux : 13 rue du Semaphore - 80800 Villers-Bretonneux

Tél : 03 22 96 13 00 | Fax : 02 32 97 02 67 | [hydra@lhotellier.fr](mailto:hydra@lhotellier.fr) | [www.lhotellier.fr](http://www.lhotellier.fr)

S.A.S. AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS DIEPPE 452 578 941 00059 - CODE APE 3700Z - FR93 452 578 941



### 3 Traitement primaire

---

Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas perturber le traitement : c'est le rôle du traitement primaire.

Ce traitement primaire est réalisé dans une fosse, appelée fosse toutes eaux\*, qui recueille toutes les eaux usées collectées. Les matières solides qui se déposent et s'accumulent dans la fosse devront être régulièrement évacuées (environ tous les 4 ans) : c'est l'opération de vidange de la fosse. En sortie de fosse, les eaux usées traversent un préfiltre afin d'éliminer les matières en suspension qui peuvent venir altérer le fonctionnement de traitement.

\* A ne pas confondre avec une fosse septique qui avant 1982 ne recevait que les eaux vannes en provenance des sanitaires.

### 4 Traitement secondaire et évacuation

---

En sortie du traitement primaire, l'eau est débarrassée des éléments solides, mais elle contient cependant encore de la pollution organique. C'est pourquoi elle doit être traitée.

L'élimination de la pollution est alors obtenue par infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable grâce à l'action des micro-organismes et de l'air qui y sont naturellement présents.

Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol. Si cela n'est pas possible (sol argileux...), un rejet en surface, par exemple dans un fossé, peut être envisagé.

Attention :

Pour que le dispositif fonctionne durablement, le choix du type d'Assainissement Non Collectif à mettre en place doit tenir compte des caractéristiques et contraintes de votre terrain et des caractéristiques de l'habitation et de son usage.

#### **Hydra Etablissement secondaire de Lhotellier Eau**

Siège social : Z.I. Rue du Manoir - CS 80078 - 76 340 Blangy-sur-Bresle

Etablissement de Villers-Bretonneux : 13 rue du Semaphore - **80800 Villers-Bretonneux**

Tél : 03 22 96 13 00 | Fax : 02 32 97 02 67 | [hydra@lhotellier.fr](mailto:hydra@lhotellier.fr) | [www.lhotellier.fr](http://www.lhotellier.fr)

S.A.S. AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS DIEPPE 452 578 941 00059 - CODE APE 3700Z - FR93 452 578 941